



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport d'activité de l'Association de communes Sécurité est lausannois au Conseil communal de Pully

Année politique juillet 2021/juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce rapport ne relate que les faits qui concernent directement ou indirectement la Commune de Pully. Pour une vue d'ensemble de l'activité de l'ASEL, vous voudrez bien vous référer aux documents déposés sur son site internet et, en particulier, à son excellent rapport de gestion¹.

Composition

Pour le Comité de direction vos représentants sont Jean-Marc Chevallaz (président) et Gil Reichen (membre).

Pour le Conseil intercommunal :

- **Gérald Cuche**
- **Odile Cuénoud Gonzalez**
- **Philippe Haldy**
- **Marc Lebel**
- Lena Lio (vice-présidente)
- **Nathalie Lude**
- Lydia Masméjan (conseillère municipale)
- Anne Schranz (présidente de la Commission de gestion)

Commission de gestion

Elle compte 4 membres (un représentant par commune) et s'est réuni deux fois en présence M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police à qui elle a pu poser toutes les questions concernant le budget, les comptes et la gestion. Il faut relever la très bonne collaboration qui prévaut à tous les niveaux lors de ces séances.

¹<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

Séances

Le Conseil s'est réuni deux fois pendant l'année écoulée.

Le 25 novembre 2021 à Pully les préavis suivants ont été adoptés à l'unanimité :

-3/2021 - Préavis relatif aux indemnités et à la rémunération des membres du CoDir pour la législature 2021-2026

-4/2021 - Préavis relatif aux indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du Président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026

-5/2021 - Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2021-2026

-6/2021 - Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements

-7/2021 - Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2021-2026

-8/2021 - Budget 2022

Le budget prévu pour 2022 est de CHF 11'336'300. Il s'agit du onzième budget présenté à l'ASEL. Il est en très légère baisse par rapport au budget 2021 (-0,1%) et démontre une nouvelle fois que les dépenses sont maîtrisées. La comparaison avec les comptes 2020 indiquent une augmentation de 1,7%.

Le 21 juin 2022 à Belmont les préavis suivants seront présentés :

-1/2022 - Comptes de l'année 2021

L'exercice 2021 représente la dixième année d'activité de l'ASEL. Le résultat des comptes est de CHF 10'896'999 soit 4,0 % de moins que le budget prévu et 2,3% de moins que les comptes de 2020. L'exercice peut être qualifié de bon, en particulier grâce à des revenus financiers supérieurs aux attentes². De ce fait la participation de Pully n'est « que » de CHF 6'373'915, soit moins de 19,7% que prévu au budget et 10,6% de moins qu'en 2020. Toutefois Pully reste le gros contributeur avec près 85% de la participation totale des 4 communes, environ 336 francs par habitant (la participation totale des communes par rapport aux comptes 2021 est de CHF 7'505'065).

-2/2021 - Rapport de gestion 2020

L'effectif du personnel est de 62 collaborateurs (59,6 ETP) qui assurent les missions de police secours, police de proximité, de prévention, administrative et de constat judiciaire. Pour exemple, la centrale a enregistré plusieurs dizaines de milliers d'appels et 7'500 personnes se sont présentées directement au guichet du poste de police ; l'Unité proximité a effectué 4'769 actions préventives sur l'ensemble des secteurs ; quant à l'Unité Radar, elle a installé ses radars mobiles 331 fois sur le territoire de la commune (sur 115'213 véhicules recensés, 9'418 étaient en infraction, soit le 8,17%). Il faut encore noter que le personnel est en sous-effectif et que le recrutement au niveau cantonal est de plus en plus difficile.

Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 9 juin 2022

² Le produit des amendes est de CHF 2'842'236 pour 2020 contre CHF 2'402'386 en 2019.